

2012-2621
2015-08-18

contenant

Fosban 480 EC

Insecticide

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

AGRICOLE

GROUPE 1B INSECTICIDE

Contient du chlorpyrifos

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : chlorpyrifos 480 g/L

No D'HOMOLOGATION 31891 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Fabriqué pour
Agromarketing Co. Inc.
133, Mavity St.
Toronto, ON M6P 2L8
416 628-5174

CONTENU NET : 2-210 Litres

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MORTEL OU TOXIQUE EN CAS D'INGESTION.

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne manipuler le produit que lorsque la ventilation est adéquate. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT

Pour les contenants de plus de 10 L :

Les préposés au mélange et au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique.

Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P
- des chaussettes et des chaussures

Pour les contenants de 10 L ou moins :

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine)
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation, en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques. Il ne faut pas récolter pour la consommation humaine ou animale les céréales plantées comme culture de couverture et traitées à l'insecticide Fosban 480 EC pour cultures vivrières si le traitement a été effectué dans les 60 jours avant la récolte. Récupérer la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante et l'éliminer selon une manière approuvée.

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au produit pendant le traitement, à la dérive ou aux résidus présents sur les plantes en fleurs. Ne pas utiliser sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats situés près de la zone de traitement telle que les haies et les forêts-parcs.

NE PAS traiter de plantes ou de mauvaises herbes en fleurs avec ce produit ni permettre qu'il dérive en direction de celles-ci si des abeilles butinent dans le secteur traité. Les opérateurs antiparasitaires doivent informer les apiculteurs de la région avant le traitement si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près de la zone de traitement.

Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie abondante est prévue.

Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et

continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

REMARQUE : Le produit contient un solvant à base de distillat de pétrole.

Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Si un lavage est administré, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger dû à l'aspiration doit être évalué en fonction de la toxicité lorsqu'on considère un lavage gastrique. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après la décontamination.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas entreposer ni utiliser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ni les aliments pour animaux en entreposant le produit ou en éliminant les déchets. Entreposer le produit dans le contenant d'origine, en lieu sûr et au sec. Prévenir les risques de contamination croisée avec d'autres insecticides ou des fertilisants. Ne pas entreposer pour une durée prolongée à une température dépassant 37°C. L'entreposage au-dessous de 6,6°C peut entraîner la formation de cristaux. Si le produit s'est cristallisé, l'entreposer à 10-21°C et l'agiter pour faire dissoudre les cristaux. Si le contenant est endommagé ou s'il y a une fuite, utiliser le produit immédiatement ou l'éliminer ainsi que le contenant tel qu'indiqué ci-dessous.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Livret

Fosban 480 EC

Insecticide
Concentré émulsifiable
AGRICOLE

GROUPE **1B** INSECTICIDE

Contient du chlorpyrifos

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : **chlorpyrifos 480 g/L**

No D'HOMOLOGATION 31891 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Fabriqué pour
Agromarketing Co. Inc.
133, Mavity St.
Toronto, ON M6P 2L8
416 628-5174

CONTENU NET : 2-210 Litres

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MORTEL OU TOXIQUE EN CAS D'INGESTION.

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne manipuler le produit que lorsque la ventilation est adéquate. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT

Pour les contenants de plus de 10 L :

Les préposés au mélange et au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique.

Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P
- des chaussettes et des chaussures

Pour les contenants de 10 L ou moins :

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine)
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation, en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques. Il ne faut pas récolter pour la consommation humaine ou animale les céréales plantées comme culture de couverture et traitées à l'insecticide Fosban 480 EC pour cultures vivrières si le traitement a été effectué dans les 60 jours avant la récolte. Récupérer la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante et l'éliminer selon une manière approuvée.

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au produit pendant le traitement, à la dérive ou aux résidus présents sur les plantes en fleurs. Ne pas utiliser sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats situés près de la zone de traitement telle que les haies et les forêts-parcs.

NE PAS traiter de plantes ou de mauvaises herbes en fleurs avec ce produit ni permettre qu'il dérive en direction de celles-ci si des abeilles butinent dans le secteur traité. Les opérateurs antiparasitaires doivent informer les apiculteurs de la région avant le traitement si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près de la zone de traitement.

Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie abondante est prévue.

Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et

continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

REMARQUE : Le produit contient un solvant à base de distillat de pétrole.

Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Si un lavage est administré, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger dû à l'aspiration doit être évalué en fonction de la toxicité lorsqu'on considère un lavage gastrique. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après la décontamination.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas entreposer ni utiliser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ni les aliments pour animaux en entreposant le produit ou en éliminant les déchets. Entreposer le produit dans le contenant d'origine, en lieu sûr et au sec. Prévenir les risques de contamination croisée avec d'autres insecticides ou des fertilisants. Ne pas entreposer pour une durée prolongée à une température dépassant 37°C. L'entreposage au-dessous de 6,6°C peut entraîner la formation de cristaux. Si le produit s'est cristallisé, l'entreposer à 10-21°C et l'agiter pour faire dissoudre les cristaux. Si le contenant est endommagé ou s'il y a une fuite, utiliser le produit immédiatement ou l'éliminer ainsi que le contenant tel qu'indiqué ci-dessous.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Fosban 480 EC pour cultures vivrières agit contre divers insectes nuisibles comme insecticide d'ingestion, au contact et sous l'action des vapeurs. Il ne présente aucune action systémique et son action résiduelle est de courte durée lorsqu'il est exposé à la lumière ultraviolette (UV) en présence d'une légère humidité. L'absence de lumière UV prolonge l'activité résiduelle. Utiliser la dose supérieure d'insecticide Fosban 480 EC pour cultures vivrières lorsque la surface du sol à traiter est extrêmement sèche ou en cas de fortes infestations d'insectes nuisibles. Ne pas incorporer les traitements de préplantation aux sols organiques. Si on la pratique, l'incorporation aux sols minéraux doit rester superficielle (5 cm de profondeur). Pour l'application foliaire, on obtient les meilleurs résultats en effectuant le traitement en début de soirée. Le traitement doit utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du sol, de la végétation ou des insectes nuisibles ciblés.

Délais de sécurité

Le délai de sécurité prescrit est de 24 heures pour toutes les cultures, sauf le chou-fleur (délai de 10 jours).

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Ajouter la quantité requise d'insecticide Fosban 480 EC pour cultures vivrières dans le réservoir de pulvérisation rempli au 2/3 avec le volume de pulvérisation final voulu, en agitant. Ajouter le reste de l'eau nécessaire pour atteindre le volume final voulu. Pour assurer un mélange homogène, laisser l'agitateur en marche durant le mélange et l'application. Pour empêcher la phytotoxicité, ne pas mélanger avec d'autres pesticides ni traiter les plantes soumises à une sécheresse extrême.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (p. ex., plantations brise-vent) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 416 628-5174. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes : Autres précautions et doses recommandées : voir les directives propres à chaque culture.

MODE D'EMPLOI

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Fosban 480 EC contient un insecticide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Fosban 480 EC et à d'autres insecticides du groupe 1B. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

- Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:
- Dans la mesure du possible, alterner le Fosban 480 EC ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou de biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Agromarketing Co. Inc. 133 Mavety St. Toronto, ON M6P 2L8 416 628-5174

Zones tampons pour protéger les habitats aquatiques

Toutes les applications : NE PAS procéder à l'épandage pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque les vents soufflent en rafales.

Épandage aérien : NE PAS appliquer le produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site d'épandage. Seules les buses de type CP® sont permises, avec les restrictions suivantes relatives au réglage :

Type de buse	restriction
CP®	PAS de déflexion supérieure à 30°

Zones tampons

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent être aménagées entre le point d'application directe et la limite la plus rapprochée en aval des habitats aquatiques sensibles (tels que : lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et zones humides) et des habitats estuariens ou marins.

Épandage aérien

Pour l'épandage aérien, il faut aménager une zone tampon de 100 mètres pour protéger les habitats aquatiques.

Pulvérisation de grandes cultures ^{1, 2}

Dose d'application (L/ha)	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques ayant une profondeur de :		
	< 1 m	1-3 m	> 3 m
Jusqu'à 1,2 à 576	50	40	30
Plus de 1,2 et moins de ou égal à 2,4 inférieure ou égale à	55	45	35
Plus de 2,4 et jusqu'à 4,8 inférieure ou égale à 2304	60	50	40

¹ Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

² Il n'est pas nécessaire d'aménager une zone tampon pour les traitements de bassinage (p. ex., arrosage du pied pour supprimer la mouche du chou, la mouche de l'oignon et la mouche des légumineuses).

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) des produits faisant partie du mélange en cuve et appliquer en utilisant la pulvérisation de catégorie la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que : lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides) ni sur les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'approvisionnement en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

L'épandage aérien n'est permis que lorsque indiqué dans le mode d'emploi.

Il faut respecter un intervalle de replantation de 30 jours entre le traitement et les semis des cultures de rotation, sauf le radis, le chou chinois, le pak-choï et les choux, n'ayant aucune restriction relative à la replantation.

SITES, ORGANISMES NUISIBLES, DOSES ET MODE D'EMPLOI

Les seuils économiques provinciaux ne sont pas indiqués sur cette étiquette. Appliquer l'insecticide Fosban 480 EC lorsque c'est recommandé par les autorités provinciales conformément aux directives de la province. **Ne pas ajouter d'autres adjuvants, surfactants ni agents mouillants-adhésifs à l'insecticide Fosban 480 EC.**

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
CANOLA	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

légionnaire bertha, autographe de la luzerne, noctuelle ponctuée	Appliquer une dose de 0,75 à 1,0 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
fausse-teigne des crucifères (larves)	Appliquer une dose de 1,0 à 1,5 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 40 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
punaise terne	Appliquer une dose de 0,5 à 1,0 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
légionnaire grise, ver gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge, ver gris panaché	Appliquer une dose de 0,875 à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
sauterelle	Appliquer une dose de 0,58 à 0,875 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Utiliser la dose la plus faible contre les sauterelles juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.
LIN	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
légionnaire bertha	Appliquer une dose de 0,75 à 1,0 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Utiliser la dose la plus élevée contre les larves plus âgées ou lorsque le feuillage est dense.
légionnaire grise, ver gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge, ver gris panaché, noctuelle ponctuée	Appliquer une dose de 0,875 à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage.
LENTILLES	Le traitement est permis à l'aide d'un appareil au sol ou par épandage aérien lorsque indiqué. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte pour les doses allant jusqu'à 0,875 L/ha. Pour les doses supérieures à 0,875 L/ha, ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.

ver gris orthogonal	Appliquer une dose de 0,875 à 1,2 litre dans 100 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans au moins 20 L/ha par voie aérienne. Appliquer à pleine grandeur lorsque des signes de dommage apparaissent.
sauterelle	Appliquer une dose de 0,60 à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Appliquer une fois par année, entre la floraison et la formation de la cosse. Il est essentiel que le traitement couvre uniformément la culture et le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les sauterelles juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.
MAÏS (SUCRÉ, DE GRANDE CULTURE)	Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 70 jours de la récolte. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL (PRÉPLANTATION)</p> <p>Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Appliquer en un traitement unique 3 à 7 jours avant la plantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS</p> <p>Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.</p>
FRAISE	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas appliquer moins de 20 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
noctuelle du fraisier (charançon des racines du fraisier)	Appliquer une dose de 1,172 à 1,2 litre dans 2 000 L/ha. Pulvériser sur les feuilles une fois entre le 1er et le 15 juin. Utiliser de préférence de grandes quantités d'eau pour humecter complètement toute la région du collet.
RADIS DU JAPON (LO BOK, DAIKON)	Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas appliquer moins de 32 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Dose de 0,21 litre dans 1 000 L d'eau par 1 000 m de rangée. Bassinage des rangées ensemencées 7, 20 et 35 jours après le semis.
RADIS	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Dose de 85 mL dans 380 L d'eau par 1 000 m de rangée. Bassinage avec les semences au moment du semis.

CÉLERI, CONCOMBRE, POIVRON (VERT)	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 70 jours de la récolte du céleri, 40 jours avant celle du poivron et 60 jours avant celle du concombre. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL</p> <p>Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS</p> <p>Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.</p>
PAK CHOI, BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR, PÉ-TSAÏ	<p>Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités pour le pak choi et le pé-tsaï. Attendre 10 jours avant de retourner dans les champs de chou-fleur traités et un jour avant de retourner dans les champs traités de toutes les autres cultures.</p> <p>. [Voir ci-dessous.]</p> <p>Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou, le chou-fleur, le pé-tsaï et le pak-choï plus de 2 fois par saison, et le chou de Bruxelles, pas plus de 3 fois par saison. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou et le chou-fleur, le pé-tsaï et le pak-choï plus d'une fois par saison, et le chou de Bruxelles, pas plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer à moins de 32 jours avant la récolte du brocoli, du chou, du chou de Bruxelles, du chou-fleur et du pé-tsaï ou à moins de 15 jours avant la récolte du pak-choï.</p>
mouche du chou	<p>TRAITEMENT À LA PLANTATION : Appliquer une dose de 210 millilitres/1 000 m de rang. Effectuer un traitement par bassinage avec une solution de 1 000 L/ha, sur 10 cm de chaque côté de la plante, de 7 à 10 jours après le semis ou 3 jours après la transplantation.</p> <p>BASSINAGE POSTPLANTATION : Mélanger 1,68 litre dans assez d'eau pour obtenir 1 000 L de bouillie prête à pulvériser. Appliquer 12,5 L de solution par 100 m de rang, sur le sol, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées.</p> <p>Si aucun ajout de granulés n'a été effectué au moment des semis : Pour le brocoli, le chou de Bruxelles, le chou et le chou-fleur, traiter par bassinage moins de 3 jours après la transplantation (après le rétablissement des plants) ou 7 à 10 jours après les semis. Répéter 21 jours après le bassinage de transplantation ou 28 jours après le bassinage de semis.</p>

Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge (BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR, PÉ-TSAÏ)	<p>TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.</p>
BROCOLI DE CHINE	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Dose de 150 mL dans 800 L/1 000 m de rangée. Traiter une fois par saison par bandes sur les rangées, 5 à 7 jours après les semis.
AIL	Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Mouche de l'oignon	Appliquer une dose de 3,5 litres dans 1000 L/ha. Traiter par bassinage du sol sur le rang de semis.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.</p>
RUTABAGA	<p>Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. [Voir aussi ci-dessous.]</p> <p>Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter plus de 4 fois par saison. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter plus de 3 fois par saison.</p>
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.</p>

Mouche du chou	<p>Appliquer une dose de 210 millilitres dans 125 L/1 000 m de rang. Appliquer sous forme de bassinage post-transplantation, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Selon l'espacement des rangs, les doses sont les suivantes :</p> <table data-bbox="578 317 1003 527"> <thead> <tr> <th>Espacement</th> <th>litres/ha</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 cm</td> <td>7,0</td> </tr> <tr> <td>60 cm</td> <td>3,5</td> </tr> <tr> <td>75 cm</td> <td>2,8</td> </tr> <tr> <td>80 cm</td> <td>2,63</td> </tr> <tr> <td>90 cm</td> <td>2,33</td> </tr> <tr> <td>105 cm</td> <td>2,0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées. Si aucun ajout de granulés n'a été effectué au moment des semis, procéder par bassinage à 10, 28, 49 et 70 jours après les semis. Si un traitement au moyen de granulés de chlorpyrifos a été effectué aux semis, procéder par bassinage à 28, 49 et 70 jours après les semis.</p>	Espacement	litres/ha	30 cm	7,0	60 cm	3,5	75 cm	2,8	80 cm	2,63	90 cm	2,33	105 cm	2,0
Espacement	litres/ha														
30 cm	7,0														
60 cm	3,5														
75 cm	2,8														
80 cm	2,63														
90 cm	2,33														
105 cm	2,0														
CAROTTE	Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Attendre 1 jour avant de pénétrer dans les champs traités.														
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.</p>														
POMME DE TERRE	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités pour le dépiçage, le désherbage ou l'irrigation.														
Doryphore de la pomme de terre (larve), altise de la pomme de terre, punaise terne	Appliquer une dose de 1,0 litre dans 400 à 800 L/ha. Pulvériser sur les feuilles.														

Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé, de 3 à 7 jours avant la plantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque les premiers signes de dommage apparaissent.</p>
TOURNESOL	Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 42 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
légionnaire grise, ver gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Appliquer une dose de 1,2 litres dans 50 à 200 L/ha. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Appliquer en un traitement généralisé lorsque des signes de dommage apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation.. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
charançon des graines	Effectuer un traitement au sol ou une pulvérisation aérienne. Appliquer une dose de 1,2 litre dans au moins 20 L/ha. Appliquer à la fin de juillet au début d'août, lorsque des populations de charançons sont observées dans les capitules.
BETTERAVE À SUCRE	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 90 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Ver gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litre dans 50 à 200 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé sur les semis lorsque les premiers dommages apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
ORGE, BLÉ, AVOINE	Ne pas traiter plus d'une fois par saison (orge et blé). Ne pas appliquer à moins de 60 jours avant la récolte. Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
noctuelle ponctuée (y compris légionnaire berthia), légionnaire grise, ver-gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Appliquer une dose de 0,875 à 1.2 litres dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10–30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation.. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.

sauterelle	Appliquer une dose de 0,58 à 0,875 litres dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser en un traitement généralisé sur le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les sauterelles juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.
tétranyque du blé	Appliquer une dose de 625 millilitres dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles.
puçeron russe du blé	Appliquer une dose de 0,5 litre dans au moins 100 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol ou dans au moins 20 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles.
cécidomyie orangée du blé (cultures du BLÉ seulement)	Appliquer une dose de 0,83 à 1,0 litre dans 50–200 L/ha pour le traitement à l'aide d'équipement de traitement au sol. Utiliser une dose de 1,0 litre dans 10 à 30 L/ha pour la pulvérisation aérienne. Traiter lorsque les populations d'adultes ont atteint le seuil économique d'intervention et que 25 % des épis sont sortis de la gaine, mais attendre autant que possible que 30 % de la culture soit en floraison. La période d'intervention est critique pour l'efficacité de l'intervention. Traiter vers la fin de l'après-midi ou le début de la soirée lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.
OIGNON (en bulbes, à mariner)	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités. Ne pas appliquer aux oignons à bottelet. [Voir aussi ci-dessous.] Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL</p> <p>Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation.. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS</p> <p>Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.</p>
TABAC	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

<p>ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge</p>	<p>TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 – 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé du sol, de 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm. Traiter aussi une bande de 15 m dans les cultures-abris et dans les vaines clôtures adjacentes.</p>
<p>ver-gris moissonneur</p>	<p>TRAITEMENT DE LA CULTURE-ABRI Appliquer une dose de 1,125-1,2 litres dans 200 à 400 L/ha. Le ver gris moissonneur peut s'alimenter sur la culture-abri avant l'enfouissement printanier. Traiter les surfaces de culture du tabac et une bande d'environ 15 m dans les cultures-abris et dans les vaines clôtures adjacentes. Effectuer le traitement vers le milieu ou la fin d'avril, 4 ou 5 jours abri de seigle atteint environ 15 cm, les larves seront le plus vulnérables au traitement. Les céréales servant de culture-abri qui sont traitées avec cet insecticide ne doivent pas servir à la consommation humaine ou animale si elles ont été traitées à moins de 60 jours de la récolte.</p>
<p>AVELINE</p>	<p>Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Attendre 4 jours avant de pénétrer dans les champs traités pour procéder au dépiçage.</p>
<p>Puceron du noisetier</p>	<p>Dose de 4,2 à 4,8 litres dans 100 L/ha. Pulvériser sur les feuilles à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté seulement. Orienter les buses du pulvérisateur à jet porté vers le verger lors de la pulvérisation des bords de rangées.</p>
<p>FORÊT : PIN TORDU</p>	<p>USAGE RESTREINT : Appareils au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Pour usage dans l'Ouest du Canada seulement.</p>

Dendroctone du pin ponderosa	<p>NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. Contacter les autorités locales sur la réglementation des pesticides concernant les permis appropriés pouvant être exigés. Ne doit être appliqué que sous la supervision immédiate d'un opérateur antiparasitaire commercial chargé des programmes de suppression des insectes nuisibles. Formulation : Appareils au sol seulement pour supprimer les petites infestations de dendroctone du pin ponderosa dans les peuplements de pins tordus. Surveiller les peuplements entre la mi-juin et la mi-juillet pour déterminer si les arbres sont infestés. Traiter les arbres infestés dans les quelques semaines précédant l'émergence prévue des dendroctones, habituellement en début juillet, pour tuer les dendroctones adultes. Éviter de pulvériser lorsque les conditions favorisent la dérive au-delà de la zone de pulvérisation. Préparer une bouillie de 42 litres de Fosban 480 EC pour cultures vivrières/1 000 L d'eau pour produire une bouillie qui contient 2 % de matière active en poids. Traiter à raison de 1 L de bouillie/m² d'écorce avant l'émergence des dendroctones adultes. Traiter les fûts à partir du sol jusqu'à une hauteur d'au moins 3 m ou jusqu'à ce que le diamètre d'un fût atteigne 12,5 cm.</p>
------------------------------	---

COMBINAISON D'HERBICIDES POUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

L'insecticide Fosban 480 EC peut être mélangé en réservoir avec les herbicides cités ci-dessous pour le blé, l'avoine et l'orge. Le mélange contrôlera les insectes parasites, de même que les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées telles que signalées sur les étiquettes. Lire attentivement le mode d'emploi et les précautions à suivre pour l'insecticide Fosban 480 EC et l'herbicide utilisé. Si les doses et les temps d'application recommandés ne sont pas respectés pour chaque produit, le contrôle des insectes et des mauvaises herbes risque d'être insatisfaisant.

Lorsqu'on mélange en réservoir l'insecticide Fosban 480 EC avec les herbicides suivants, il convient de toujours ajouter l'herbicide avant et l'insecticide Fosban 480 EC ensuite:

Avenge 200-C Herbicide Contre la Folle Avoine

Banvel plus 2,4-D Amine

Buctril M

Herbicide Glean en Granules Dispersables

MCPA Ester

MCPA Amine

Tordon™ 202C Herbicide Liquide

2,4-D Amine

2,4-D Ester

NOTE: Si l'insecticide Fosban 480 EC est ajouté avant, il risque de s'agglutiner et de boucher les conduites ou buses.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDICÉ: Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour usage sur la mouche du chou dans le radis asiatique (lo bok, daikon), le brocoli chinois et le radis, a été rédigé par des personnes autres que Agromarketing Co. Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Agromarketing Co. Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur le radis asiatique, le brocoli chinois et le radis. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Agromarketing Co. Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la

phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits pour le radis asiatique, le brocoli chinois et le radis.

MODE D'EMPLOI : Pour l'insecticide Fosban 480 EC pour cultures vivrières (PULVÉRISATION TERRESTRE SEULEMENT) afin de supprimer la mouche du chou dans :

Radis asiatique (lo bok, daikon) – Dose de 210 mL de produit dilué dans 1 000 L d'eau par 1 000 m de rangée en bassinage sur les rangées ensemencées, 7, 20 et 35 jours après les semis. Ne pas traiter plus de 3 fois par année. Ne pas traiter la culture moins de 32 jours avant la récolte.

Brocoli chinois – Appliquer en bandes sur le rang une fois par saison, en bassinage, 5 à 7 jours suivant les semis. Dose de 150 mL de produit dilué dans 800 L d'eau par 1 000 m de rangée. (À l'espacement habituel pour le brocoli chinois, cette dose équivaut à 2,2 kg m.a./ha.) Ne pas traiter la culture moins de 21 jours avant la récolte.

Radis – Dose de 85 mL de produit dilué dans 380 L d'eau par 1 000 m de rangée en bassinage sur les rangées avec la semence au moment des semis. Ne pas traiter la culture moins de 21 jours avant la récolte. Appliquer une seule fois par saison.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDICÉ: Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour supprimer le ver fil-de-fer dans les pommes de terre, a été rédigé par des personnes autres que Agromarketing Co. Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Agromarketing Co. Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé pour la suppression du ver fil-de-fer dans les pommes de terre. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Agromarketing Co. Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits pour la suppression du ver fil-de-fer dans les pommes de terre.

MODE D'EMPLOI

Pomme de terre : Ver fil-de-fer – (dans le sillon au moment du semis) – Dose de 21,6 mL de produit dans 5 L d'eau par 100 mètres de rangée (équivaut à 2,4 L de produit/ha, selon 90 cm d'espacement de rangée).

Délai d'attente

Les pommes de terre ne doivent pas être récoltées moins de 70 jours après le traitement.

Délai de sécurité

Le délai de sécurité prescrit (DS) est 24 heures.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

1 Avenge: Marque de commerce de AMVAC Chemical Corporation

2 Banvel: Marque de commerce de BASF Canada Inc.

3 Buctril M: Marque de commerce de Bayer CropScience Inc.

4 Glean: Marque de commerce de E.I. DuPont de Nemours and Company